



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Membres en exercice : 27**

**Séance du 16 avril 2025**

**Nombre de Membres présents : 22**

**L'an deux mille vingt-cinq**

**Nombre de suffrages exprimés : 26**

**Et le seize Avril**

Pour : 26

**A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Madame Josiane HAAS FALANGA.**

Contre : 0

Abstention : 0

**Date de la convocation :**

10 avril 2025

Présents

C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL – M. AUGIER  
- F. BLARQUEZ – M. NOEL-GAMET – H. JAUBERT – P.  
PORTE – V. LEVEQUE – S. AELVOET – R. BENEJEAN –  
M. DUMAS – F. CHEILAN A. RATTIER – J. CHUECOS –  
M. SOLER – J.L. CLOEZ – A. JOUBERT – N. LIGNY – C.  
UHL – P. CASTEAU

### Objet de la délibération

**44-2025**

Demande d'emprunt (en lieu et place de la délibération du 26 mars 2025) – Travaux d'investissement : requalification environnementale et redynamisation de la place de la Mairie et du boulevard Saint Michel

### Excusé(s) ayant donné pouvoir

- G. MOURGUES à J. HAAS FALANGA  
- A. VASAI à M. AUGIER  
- S. REBUFFAT à S. AELVOET  
- S. LEBELLE à M. DUMAS

### Absent(s)

Jérôme DELCOURT

Sandrine AELVOET a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Hugo JAUBERT

Par délibération n°37-2025 en date du 26 mars 2025, le Conseil Municipal a retenu l'offre de la Banque Populaire et le taux d'emprunt de 3.759%. Cependant, le Comité de direction de la banque populaire du 4 avril 2025 n'a pu maintenir le taux qui a été approuvé par la délibération précitée car il a proposé un taux de 4.3%.

Une nouvelle consultation des organismes bancaires a donc été faite pour financer les investissements 2025 et plus particulièrement les travaux de requalification environnementale et redynamisation de la place de la Mairie et le boulevard Saint Michel.

La Commune a sollicité les établissements bancaires suivants : la Banque Postale, le Crédit Agricole, la Banque Populaire.

Le conseil municipal, retient l'offre du Crédit Agricole et sollicite un emprunt de 2 millions d'euros auprès de celle-ci. Les caractéristiques principales de cet emprunt sont les suivantes :

- Objet : travaux de requalification environnementale et redynamisation de la place de la Mairie et le boulevard Saint Michel
- Montant du capital emprunté : 2 000 000 €
- Durée d'amortissement : 20 ans
- Profil d'amortissement et périodicité : Amortissement constant et échéances trimestrielles
- Taux d'intérêt : 3,74 %
- Frais de dossier : 0,10 % du montant emprunté (2 000,00 €)
- Garantie : Sans garantie
- Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité de 2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle.
- Inscription de l'emprunt au budget primitif.

## DÉLIBÉRATION

### **Le Conseil Municipal,**

**Entendu** l'exposé du rapporteur,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la Commission des Finances du 12 mars 2025,

**Vu** la délibération n°37-2025 en date du 26 mars 2025,

**Vu** l'impossibilité de la banque populaire de maintenir les conditions d'emprunt prévues par délibération n°37-2025 en date du 26 mars 2025,

**Vu** l'offre du Crédit Agricole annexée à la présente délibération,

**Et après en avoir délibéré,**

## DÉCIDE

**Article 1 : DE RETIRER** la délibération n°37-2025 en date du 26 mars 2025,

**Article 2 : DE CONTRACTER** un prêt de 2 000 000 € à taux fixe auprès du Crédit Agricole pour financer les dépenses les travaux de requalification environnementale et redynamisation de la place de la Mairie et le boulevard Saint Michel, selon les caractéristiques mentionnées précédemment,

**Article 3 : DE S'ENGAGER** pendant toute la durée du prêt, à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital et intérêts,

**Article 4 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, et signer tout document se rapportant à cette délibération et à effectuer sans autre délibération les opérations concernant la gestion de ce prêt dans les conditions prévues par ledit contrat.

**VOTE**

Pour : G MOURGUES - J. HAAS FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL  
M. AUGIER - F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE  
S. REBUFFAT - S. AELVOET - R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LABELLE - F. CHEILAN  
A. RATTIER - J. CHUECOS - M. SOLER - J.L. CLOEZ - A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAI  
C. UHL - P. CASTEAU

Contre : 0

Abstention : 0

**La présidente,**  
Josiane HAAS FALANGA



**La Secrétaire de séance,**  
Sandrine AELVOET

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le **17/04/2025**

ID : 013-211300181-20250416-D442025-DE

**publié le 30/04/2025**

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

ID : 013-211300181-20250416-D442025-DE